



Proposition d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

1. Conformément à l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Directeur général a l'honneur de se référer à la proposition ci-après tendant à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour provisoire de la cent trente-troisième session du Conseil.
2. Une proposition a été reçue de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève le 27 avril 2013, tendant à inscrire à l'ordre du jour provisoire du Conseil un point supplémentaire intitulé : « Améliorer la santé des personnes atteintes d'hépatite virale » (voir annexe).
3. Cette proposition est soumise à l'examen du Conseil (voir les explications techniques fournies en appendice).

ANNEXE

**Mission permanente de la République arabe d'Égypte
auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations internationales à Genève**

URGENT

CHAN, 2013.025

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Directeur général de l'OMS. Conformément au Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, en particulier les articles 9 c) et 10, nous avons l'honneur de transmettre ci-joint la proposition du Ministère égyptien de la Santé et de la Population tendant à inscrire un point supplémentaire intitulé « Améliorer la santé des personnes atteintes d'hépatite virale » à l'ordre du jour provisoire de la cent trente-troisième session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, qui se tiendra les 29 et 30 mai 2013. Nous joignons en appendice un rapport technique établi par le Ministère égyptien de la Santé et de la Population qui explique et justifie cette proposition. Conformément au Règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, nous prions le Directeur général de faire figurer le point supplémentaire proposé dans l'ordre du jour provisoire de la cent trente-troisième session du Conseil exécutif.

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'OMS les assurances de sa très haute considération.

(Cachet :

Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève)

Directeur général
OMS
Genève
Suisse

Appendice (Extrait)

Situation épidémiologique concernant l'hépatite virale :

L'OMS estime qu'environ 2 milliards de personnes dans le monde sont contaminées par le virus de l'hépatite B, dont plus de 350 millions ont une atteinte hépatique chronique, et que, chaque année, entre 500 000 et 700 000 personnes meurent de l'hépatite B. Quelque 130 à 170 millions de personnes sont des porteurs chroniques du virus de l'hépatite C et, selon les estimations, plus de 350 000 personnes meurent chaque année de maladies du foie liées à l'hépatite C.

L'OMS estime que chaque année dans la Région de la Méditerranée orientale, environ 4,3 millions de personnes sont contaminées par le virus de l'hépatite B et 800 000 par le virus de l'hépatite C. Le nombre de décès dus à l'hépatite B en 2008 est estimé à 15 323. Entre 10 % et 20 % des infections sont contractées à la naissance du fait de la transmission périnatale du virus de l'hépatite B par les mères atteintes d'hépatite B chronique. D'après les estimations, environ 17 millions de personnes souffrent d'hépatite C chronique dans la Région.

La situation concernant l'hépatite C en Égypte est particulière car le taux de prévalence y est l'un des plus élevés du monde. L'enquête sur la santé de la population égyptienne menée en 2008 et les tests sanguins réalisés sur 11 126 échantillons de sang dans la tranche d'âge 15-59 ans ont révélé la présence d'anticorps anti-hépatite C (ELISA+cv, troisième génération) chez 14,7 % des sujets. Cela signifie qu'ils ont été contaminés par le passé. Sur cette proportion, 9,8 % présentent une infection évolutive (PCR+cv). D'après certains travaux de recherche, le taux annuel de nouvelles infections est estimé à 2 pour 1000, ce qui signifie qu'il y a entre 100 000 et 150 000 cas nouveaux chaque année. D'après l'enquête de 2008, les principaux facteurs de risque sont les injections à risque, les pratiques médicales non sécurisées, les traitements dentaires, les transfusions sanguines et l'administration antérieure des injections destinées à traiter la schistosomiase. L'un des problèmes que pose l'hépatite C est que les symptômes apparaissent parfois plusieurs dizaines d'années après l'infection. Ainsi, les personnes atteintes ne savent pas toujours qu'elles sont contaminées et elles sont une source permanente d'infection pour les autres. Le problème est encore aggravé par le fait que les personnes contaminées sont plus sujettes à la cirrhose du foie et aux tumeurs.

Le pays compte actuellement 23 centres spécialisés dans le traitement des hépatites. Ces centres soignent les patients selon des règles thérapeutiques spécifiques. Jusqu'à présent, 250 000 cas ont été traités par injections d'interféron et comprimés de ribavirine. L'État dépense chaque année entre 600 000 et 800 000 livres égyptiennes pour traiter la maladie.

Le virus de l'hépatite B est présent dans le sang et dans tous les liquides biologiques contaminés. La maladie se transmet par voie sanguine et par le matériel contaminé en l'absence de mesures de lutte anti-infectieuse. L'infection se transmet aussi de la mère à l'enfant à l'accouchement et devient alors chronique dans 90 % des cas. L'OMS estime à 2 milliards le nombre de personnes contaminées dans le monde. Les porteurs chroniques (15 %-25 %) risquent de mourir d'une tumeur ou d'une cirrhose du foie.

Une étude portant sur 8499 échantillons a été réalisée en 1996 et a révélé que la prévalence de l'hépatite B en Égypte atteignait 4,5 % dans la tranche d'âge 10-50 ans. D'après une étude menée en 2009, la prévalence de l'hépatite B était de 0,1 % dans la tranche d'âge 1-15 ans. En 2012, une analyse des données sur la maladie a révélé une incidence de 0,7 % dans les laboratoires centralisés et de 0,9 % dans les banques de sang.

L'OMS a reconnu que l'hépatite virale était un problème de santé publique d'importance mondiale et a souligné qu'il fallait faire un travail de sensibilisation auprès des gouvernements et des populations pour inciter à agir en faveur de la promotion de la santé, de la prévention, du diagnostic et du traitement de la maladie. En outre, l'OMS a constaté avec inquiétude que la lutte contre l'hépatite virale ne progressait pas dans les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, par manque d'accès à des traitements d'un prix abordable et faute d'approche intégrée pour prendre en charge la maladie. Par conséquent, pour s'attaquer au problème de santé publique que constitue l'hépatite virale au niveau mondial, il faut aborder la prévention, le diagnostic et le traitement de toutes les formes d'hépatite virale dans une optique mondiale, en mettant plus particulièrement l'accent sur les hépatites B et C, qui sont à l'origine des taux de morbidité les plus élevés.

Il est urgent de développer la prévention, y compris en renforçant et en définissant plus précisément les objectifs, les cibles spécifiques et la stratégie de lutte contre la maladie au niveau mondial, en intensifiant l'éducation sanitaire et en facilitant le dépistage et le traitement pour les quelque 500 millions de personnes contaminées par les virus de l'hépatite B et C.

= = =